Colloque

Revisiter la prévention des risques professionnels : un enjeu de développement durable

DOSSIER DU PARTICIPANT

VENDREDI 25 JUIN 2010

afsset

SciencesPo.

Chaire Développement durable

SOMMAIRE

Présentation du colloque ..... p. 3

Programme ..... p. 4

Biographies et résumés des interventions

Présidents de séance ..... p. 7

Conférence introductive ..... p. 8

Session 1 - Les risques professionnels : enjeux et place de l'expertise ..... p. 10

Session 2 - La réglementation, son application et ses limites ..... p. 13

Session 3 - Les nouveaux leviers d'action ..... p. 17

Présentations de la chaire Développement durable de Sciences Po et de l'Afsset

La chaire Développement durable de Sciences Po ..... p. 21

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail ..... p. 22

Revisiter la prévention des risques professionnels : un enjeu de développement durable

Organisé par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) et la Chaire développement durable de Sciences Po, ce colloque est l'occasion de mettre l'accent sur l'une des dimensions encore négligée de la mise en œuvre du développement durable : la santé, et plus particulièrement la santé en milieu professionnel, en présence d'experts scientifiques et académiques, de praticiens et de la communauté des personnes concernées par les enjeux santé travail.

Cette journée se donne un triple objectif :

- faire un point sur l'état des connaissances sur le sujet et mettre en évidence le rôle de l'expertise en la matière ;
- analyser la réglementation, les conditions de sa mise en œuvre et son efficacité pour la prévention des risques ;
- comprendre comment l'intégration volontaire des enjeux du développement durable dans les organisations via le déploiement de politiques de responsabilité sociétale peut générer des opportunités pour gagner en efficacité en matière de protection en milieu professionnel.

La référence au développement durable, croissante depuis 1987, et la publication du rapport Bruntland traduisent la volonté de concilier progrès économique et social tout en préservant les équilibres de la planète. En phase d'institutionnalisation, le développement durable souffre désormais de son succès et d'une surexploitation médiatique qui justifie d'autant plus que l'on examine les politiques publiques déployées en son nom. Cette attention conduit à un double constat. Premièrement, sa mise en œuvre irrigue différents domaines de politique publique à des rythmes variés. En second lieu, ce déséquilibre est patent entre la mise en œuvre des politiques publiques d'environnement et de santé. Alors que le traitement des enjeux environnementaux - lutte et adaptation au changement climatique, lutte contre l'érosion de la biodiversité - retiennent l'attention des décideurs publics et privés depuis plusieurs années, les questions sociales, moins débattues, au titre desquelles la prévention des risques professionnels, sont, jusqu'à peu, restés les parents pauvres du développement durable.

Cette situation évolue, et, depuis quelques années, une inflexion s'amorce ; désormais, différents éléments concourent à faire de la mise en œuvre du développement durable un levier pour réévaluer et moduler les politiques de santé publique. Avec la publication des plans nationaux santé travail et santé environnement, la France confirme son inscription dans cette mouvance d'ensemble. Domaine d'intervention régalienne, la santé en milieu professionnel est un domaine de politique publique spécifié, réglementé et administré.

À travers cette journée, nous chercherons à vérifier que la prévention des risques professionnels peut profiter de la popularité du concept de développement durable, à la fois pour s'ouvrir sur d'autres domaines de politique publique, mais aussi, pour mieux s'articuler à d'autres initiatives visant l'amélioration de la prévention des risques professionnels.

VENDREDI 25 JUIN 2010

9 h 00 Accueil

9 h 30 **Ouverture**
Martin GUESPEREAU, Directeur général de l'Afsset et **Laurence TUBIANA,** Directrice de la Chaire développement durable de Sciences Po

9 h 45 **Conférence introductive**[1]
Environmental Sustainability and Employment: Challenges and Opportunities
Dr. Nicholas A. ASHFORD (Massachusetts Institute of Technology)

10 h 45 Pause

Session 1 - les risques professionnels : enjeux et place de l'expertise

Président de séance : Jack BERNON (Anact)

11 h 15 Expertise en santé environnement et santé travail : complémentarité et continuité
Pr Gérard LASFARGUES (Afsset)

11 h 40 Santé au travail : quand le management n'est pas le problème... mais la solution ?
Mathieu DETCHESSAHAR (Université de Nantes)

12 h 05 Impact économique des risques au travail : levier ou obstacle à la prévention ?
Philippe ASKENAZY (CNRS-CEPREMAP)

12 h 30 Discussion

12 h 50 Déjeuner libre

Session 2 - La réglementation, son application et ses limites

Président de séance : Pr. Paul FRIMAT (président du Conseil scientifique de l'Afsset)

14 h 15 Une responsabilité civile de plus en plus large face à une responsabilité pénale en déclin ?
Michel LEDOUX (Avocat)

[1] Dispensée en anglais sans traduction simultanée

14 h 40 **Les effets des contextes nationaux sur les politiques de santé au travail : comparaison des conflits liés aux toxiques professionnels en France et aux États-Unis**
Jean-Noël JOUZEL (CSO-CNRS)

15 h 05 **Protéger la santé tout au long de la vie professionnelle, et après : la contribution des services de santé au travail**
Pr Jean-François CAILLARD (CHU Rouen)

15 h 30 **Discussion**

15 h 50 Pause

Session 3 - Les nouveaux leviers d'action

Président de séance : François DESRIAUX (rédacteur en chef de *Santé & Travail*)

16 h 15 **La RSE, outil de substitution ou de mise en œuvre de la norme publique : l'exemple de la santé au travail**
François FATOUX (délégué général de l'Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises, ORSE)

16 h 40 **L'impact du développement durable sur la santé au travail**
Isabelle PERRU-POUPON (déléguée générale du Groupement Île-de-France des entreprises du nettoyage, GIFEN)

17 h 05 **L'Union européenne : frein ou accélérateur pour des stratégies de santé au travail ?**
Laurent VOGEL (ETUI, Confédération européenne des syndicats)

17 h 30 **Discussion**

17 h 50 **Clôture**
Jean-Denis COMBREXELLE, Directeur général du travail
Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

BIOGRAPHIES ET RÉSUMÉS DES INTERVENTIONS

Session 1 - Les risques professionnels : enjeu et place de l'expertise

Jack BERNON

Responsable du Département santé et travail de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) de Lyon

Ergonome de formation, Jack BERNON, après avoir été directeur de l'Aract Auvergne, est aujourd'hui, responsable du Département santé et travail à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Il participe aux travaux du Comité scientifique du Programme de recherche environnement santé travail de l'Afsset. Il est également membre du Comité scientifique et technique du FNP CNRACL ainsi que du comité de direction du GIS-Evrest.
Il intervient dans le cadre universitaire dans des cursus de formation sur la prévention des risques professionnels, (Cnam, Université Paris Descartes, etc.). Son activité professionnelle le conduit à accompagner de grandes entreprises sur la prise en compte de l'amélioration des conditions de travail.

Session 2 - La réglementation, son application et ses limites

Pr Paul FRIMAT

Président du Conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset)

PU-PH 'classe exceptionnelle' en médecine et santé au travail à l'Université Lille 2. Depuis 2002, le professeur FRIMAT est Chef du service de médecine du travail et pathologie professionnelle au Chru de Lille.
Il est président du Conseil scientifique de l'Afsset depuis 2006, de la Commission d'appel en qualification (médecine du travail), du Conseil national de l'ordre des médecins et Vice-Président chargé des affaires transversales de l'Université de Lille 2 depuis 2005 ainsi que du Comité d'orientation de l'Aract Nord-Pas-de-Calais (Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail).

Session 3 - Les nouveaux leviers d'action

François DESRIAUX

Rédacteur en chef de *Santé & Travail*

Ergonome de formation, François DESRIAUX a crée la revue *Santé & Travail* en 1990, dans le cadre de la politique de prévention de la Mutualité française. Ce magazine, édité aujourd'hui par une Union de groupe mutualiste, s'adresse aux acteurs de la prévention des risques professionnels (élus de CHSCT, médecins du travail...). La revue *Santé & Travail* est diffusée à 30 000 exemplaires.
François DESRIAUX est aussi membre fondateur de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) dont il a été le président pendant dix ans. Il en est un des porte-parole.

Environmental Sustainability and Employment: Challenges and Opportunities

Dr. Nicholas A. ASHFORD
Professor of Technology and Policy, Director, Technology and Law Program, Massachusetts Institute of Technology (MIT)

BIOGRAPHIE

Nicholas ASHFORD is Professor of Technology and Policy at the Massachusetts Institute of Technology, where he teaches courses in *Environmental Law, Policy, and Economics; Law, Technology, and Public Policy*; and *Sustainability, Trade and Environment*.
Dr. Ashford holds both a Ph.D. in Chemistry and a Law Degree from the University of Chicago, where he also received graduate education in Economics.
Dr. ASHFORD also is visiting scientist in Occupational and Environmental Health at the Harvard School of Public Health and teaches intensive courses in Sustainable Development, and European & International Environmental Law at Cambridge University, UK during the academic year. These intensive courses are also offered at the Cyprus University of Technology.

With Charles Caldart, Dr. ASHFORD is the co-author of new textbook/reader on *Environmental Law, Policy and Economics* (2008, MIT Press). In addition, a new textbook/reader on *Technology, Globalization, and Sustainability* with co-author Ralph Hall will be published by Yale University Press in 2011.
He also authored a major policy work for the Ford Foundation, *Crisis in the Workplace: Occupational Disease and Injury*, (1976, MIT Press). He co-authored four additional books: *Public Participation in Contaminated Communities*, (2001, http://web.mit.edu/ctpid/www/tl/); *Chemical Exposures: Low Levels and High Stakes* (second edition 1998, John Wiley Press); *Technology, Law and the Working Environment* (second edition 1996, Island Press) and *Monitoring the Worker for Exposure and Disease* (1990, John Hopkins University Press). He has published several hundred articles in peer-reviewed journals and law reviews.

RÉSUMÉ

Industrial transformations driven by concerns for environmental sustainability pose two different, but related kinds of impacts on employment: (1) adverse occupational health & safety risks from increases in traditional occupational hazards and new hazards and (2) economic effects that result from changes in the demand for workers at various skill levels in different professions. Even the second category of economic risk has consequences for occupational health & safety.

Concerns with toxic chemicals and global climate change have generated a flurry of policy proposals for achieving environmental sustainable development, mostly without explicit mention of their impact on employment. The European Commission's now dated white paper on *Growth, Competitiveness, and Employment* premised its optimism that a 'double dividend' -- a better environment and jobs would emerge from an environmentally sustainable industrial transformation. These expectations no longer have the currency they once had, although the European Union's later Lisbon Strategy optimistically anticipated that mutual advances in competitiveness, environment, and employment. Implementing cleaner technology does create jobs, but other jobs are lost. European studies on the effects of climate change and its alleviation predict mixed results with winners and losers. Green growth may or may not have significant positive impacts on employment.

Further, the 2008 financial crises affecting both American and European economies adversely may result in prolonged periods of low economic growth, with particularly adverse consequences for wage earners. Limited growth, whatever the source, may be tolerable for those relatively well-off, but not for those seeking to improve their standards of living beyond the subsistence level. Inadequate purchasing power associated with low wages and job insecurity will require policy responses from government, and one of those responses may well be to increase economic output and consumption that are very likely to exacerbate both environmental quality and occupational health and safety problems. It is within the context of different sustainable development options that effects on occupational health and safety will be explored.

Expertise en santé environnement et santé travail : complémentarité et continuité

Pr Gérard LASFARGUES
Directeur général adjoint scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset)

BIOGRAPHIE

Directeur général adjoint scientifique de l'Afsset, Gérard LASFARGUES est également médecin hospitalo-universitaire et Professeur de médecine et santé au travail. Après ses études de médecine à Paris, il a exercé ses activités hospitalières et universitaires au CHU de Tours.
Sa formation à la recherche en santé au travail s'est axée principalement sur la toxicologie industrielle au sein de l'unité de toxicologie du Pr LAUWERYS à l'université catholique de Louvain en Belgique.
Il dirige des activités cliniques, d'enseignement, de recherche et d'expertise dans le domaine de la santé au travail depuis une vingtaine d'années.
Il est l'auteur de nombreuses communications et publications nationales et internationales dans les différents domaines de la santé au travail. L'essentiel de ses travaux a porté sur la toxicologie respiratoire des métaux, l'épidémiologie et l'évaluation des risques des principaux risques professionnels : risques chimiques, agents physiques, risques psychosociaux, pénibilité et vieilissement...
Depuis 2007, il a construit et dirigé le département des expertises en santé environnement travail à l'Afsset, avant sa nommination en tant que Directeur général adjoint scientifique depuis le 1er septembre 2009.

RÉSUMÉ

La prise en compte, au sein d'un même organisme d'expertise, des risques sanitaires liés à l'environnement général et à l'environnement du travail est une particularité de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail que l'on retrouve rarement dans d'autres pays de l'Union européenne.
Cette complémentarité santé environnement et santé travail recouvre un large éventail de thématiques : établissement de valeurs de référence en toxicologie (valeurs guides de l'air intérieur, valeurs limites d'exposition professionnelle) évaluation des expositions et des risques de nombreuses agents chimiques (par exemple, agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques), évaluation des risques des agents physiques (champs électromagnétiques, bruit...), expertise réglementaire européenne (REACH...), travail sur les risques émergents (nanomatériaux...).

A partir de ces différents exemples concrets, les principaux intérêts de cette approche sont déclinés. La confrontation des approches santé environnement et santé travail apporte un bonus dans les évaluations de risque et l'expertise pour plusieurs raisons.
Elle accroît la transversalité du travail, sa cohérence technique, et tire bénéfice de la multidisciplinarité nécessaire de ce fait dans les groupes et comités d'experts validant les travaux. Elle permet, d'un point de vue scientifique, un réel partage de connaissances, de données et de méthodes de travail.

Les méthodes et référentiels déployés par l'Agence dans son expertise et dans les différentes phases d'évaluation des risques (évaluation des dangers, expositions, caractérisation des risques, prise en compte des aspects sociétaux et économiques...) sont utilisables dans les deux champs et apportent un enrichissement mutuel des compétences des acteurs scientifiques correspondants. Les propositions et recommandations formulées dans les avis de l'Agence à destination des différents ministères de tutelle gagnent en pertinence et cohérence du fait de cette vision globale des problèmes. Cette cohérence répond également au point de vue de la collectivité et aux attentes de la société.
En effet, chaque citoyen peut être exposé, en fonction des moments, dans son environnement général et lors de ses activités professionnelles. Une vision intégratrice est de ce fait plus adaptée à la réalité des expositions et des risques actuels et renforce là encore la pertinence des recommandations qui en découlent.

Santé au travail : quand le management n 'est pas le problème... mais la solution ?

Mathieu DETCHESSAHAR
Professeur de sciences de gestion à l'Institut d'économie et de management de Nantes (IAE)

BIOGRAPHIE

Mathieu DETCHESSAHAR est professeur de sciences de gestion à l'Institut d'économie et de management de Nantes – IAE où il dirige le Master 2 « Conseil en organisation et management des ressources humaines ». Membre du Laboratoire d'économie et de management de Nantes (LEMNA), ses travaux de recherche portent sur la parole dans les organisations, les outils de gestion et la santé au travail. Il a publié de nombreux articles notamment dans la *Revue française de gestion, Revue de gestion des Ressources Humaines, Revue Finance, Contrôle, Stratégie* ou *Gérer et Comprendre*.

RÉSUMÉ

Les résultats présentés dans cette conférence sont issus d'une étude de l'Agence nationale de recherche (ANR) intitulée « Santé organisation et gestion des ressources humaines » (SORG/ANR, 2009).
Réalisée avec une vingtaine d'entreprises partenaires sous la forme de recherche intervention, cette étude permet d'établir un lien entre la nature et la qualité des dynamiques communicationnelles autour du travail et la santé des salariés, particulièrement dans ses dimensions de santé mentale. Elle montre comment certaines dynamiques communicationnelles sont susceptibles d'alimenter un cercle vertueux de mise en visibilité du travail, d'explicitation des contraintes et de fabrique de compromis d'action collective.
Elle montre en même temps que l'ouverture de ces espaces de discussion du travail est éminemment problématique et appelle une ingénierie spécifique obligeant les directions et l'encadrement à rompre avec les conceptions communes de la communication en entreprise.

Finalement, concevoir et animer ces espaces de discussion, qu'est-ce d'autre que faire du management, c'est-à-dire piloter et animer une action collective finalisée ? Or, parmi nos études de cas, celles qui montrent les tableaux de santé les plus dégradées se signalent précisément par une désertion du terrain du management et des équipes laissées seules face aux contraintes, tensions et contradictions dont on sait qu'elles tissent l'activité de travail. Dans ces situations, c'est à un retour du manager et du management qu'appellent les salariés.

Impact économique des risques au travail : levier ou obstacle à la prévention ?

Philippe ASKENAZY
Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), École d'économie de Paris

BIOGRAPHIE

Ses domaines de recherche portent sur la place du travail dans la dynamique économique. Ses approches sont théoriques comme empiriques, voire de terrain. Ses travaux montrent la complexité des liens entre organisation du travail et santé et sécurité des travailleurs et les interactions avec la régulation.
Il est notamment l'auteur des *Désordres du travail. Enquête sur le nouveau productivisme*, Ed. Le Seuil, Paris et a codirigé récemment *16 nouvelles questions d'économie contemporaine*, Ed. Albin-Michel, Paris. Il est actuellement membre du collège des experts sur les risques psychosociaux auprès du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

RÉSUMÉ

Les économistes et les gestionnaires sont régulièrement convoqués pour appuyer les démarches de préventions initiées au niveau des nations comme dans les entreprises. Pour certains acteurs de prévention, la mesure du coût serait un argumentaire clef pour contrer les présupposés selon lesquels se préoccuper des conditions de travail peut être incompatible avec performance financière de l'entreprise.
Cet optimisme est à relativiser. Au niveau d'un État, la prise en compte des externalités négatives - coût pour la collectivité, impact sur l'espérance de vie... permet de mettre en évidence la "rentabilité" d'une plus grande prévention, notamment dans un pays comme la France où elle demeure balbutiante. Mais au niveau de l'entreprise, voire de l'établissement, le calcul peut s'avérer dangereux. D'une part, l'entreprise ne prend pas en compte les externalités, ce qui réduit mécaniquement le coût effectif d'une santé et sécurité non optimale et remet en cause l'avantage relatif de prévenir. D'autre part, le calcul coût/avantage dans des entreprises déjà vertueuses peut aboutir à un message inverse de celui recherché par le préventeur, surtout dans un contexte français où la régulation limite la répercussion des coûts sociaux de l'entreprise sur les profits de cette entreprise. Dans les deux cas, le calcul économique peut pousser les entreprises à recourir à une sous-traitance du risque, ou encore à concentrer la prévention sur le plus coûteux au détriment du plus délétère ou du plus dangereux.
L'irruption de l'argument économique doit donc s'accompagner d'une réflexion par le régulateur sur l'économie politique de la prévention.

Une responsabilité civile de plus en plus large face à une responsabilité pénale en déclin ?

Michel LEDOUX
Avocat associé à la Cour d'Appel de Paris

BIOGRAPHIE

Spécialiste en droit social, Michel LEDOUX est titulaire du certificat de management des risques psychosociaux de l'ESC Dijon-Bourgogne

L'activité du cabinet Michel LEDOUX et Associés (composé d'une cinquantaine d'avocats et juristes) est uniquement dédiée aux questions juridiques liés à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail, envisagée sous l'angle civil et pénal.

RÉSUMÉ

Depuis de nombreuses années, la responsabilité pénale des personnes physiques est l'un des leviers permettant de sensibiliser les chefs d'entreprise au respect des règles d'hygiène et de sécurité.
L'évolution de la jurisprudence civile (notamment sur la question de la faute inexcusable de l'employeur) et les changements législatifs sur le plan pénal ont sensiblement modifié la situation.

Une montée en puissance de la responsabilité civile
Le 28 février 2002, la Cour de Cassation, à l'occasion de l'affaire de l'amiante, a posé le principe selon lequel les entreprises sont désormais tenues, à l'égard de leurs salariés et en vertu du contrat de travail, d'une obligation de sécurité de résultat.
Depuis lors, le principe de la faute inexcusable de l'employeur est régulièrement admis par les juridictions et les entreprises, souvent condamnées à payer des dommages et intérêts. Cette obligation de sécurité de résultat est, par ailleurs, rapidement sortie du seul champ du droit de la sécurité sociale pour investir celui du droit du travail. Elle est souvent prise en compte par les juridictions prud'homales pour sanctionner les employeurs peu soucieux de la santé de leurs salariés. L'apogée de cette évolution a été atteinte le 5 mars 2008 lorsque la Cour de Cassation a autorisé le juge à suspendre, au visa de l'obligation de sécurité de résultat, une décision stratégique, organisationnelle d'une entreprise susceptible de porter sérieusement atteinte à la santé et à la sécurité des salariés.
Enfin, le développement des procédures initiées au travers des risques psychosociaux incite clairement les entreprises à traiter non seulement le risque physique mais également le risque mental.
En conséquence, le coût de la réparation tend à devenir plus important que celui de la prévention et la prévention pourrait devenir une source d'économie...

Un certain déclin de la responsabilité pénale
Deux changements importants ont modifié les pratiques judiciaires.
• **Depuis le 1er mars 1994, les personnes morales sont pénalement responsables**
En 1994, la responsabilité pénale des personnes morales ne pouvait être engagée qu'au titre de certains délits (homicides et blessures involontaires et mise en danger d'autrui). Depuis le 1er janvier 2006, même les infractions au titre du Code du travail, peuvent leur être imputées. De ce fait, on assiste progressivement à un transfert de l'essentiel de la responsabilité pénale vers les entreprises.

• **Une mise en œuvre de plus en plus limitée de la responsabilité pénale des personnes physiques : la loi du 10 juillet 2000 (Loi Fauchon)**

Désormais, l'auteur indirect d'une infraction (par exemple, le dirigeant de l'entreprise ou le chef d'établissement) ne peut être condamné au titre des délits non intentionnels (homicide, blessures involontaires, mise en danger d'autrui) qu'en cas de faute caractérisée. Dès lors, le fait de pouvoir poursuivre les personnes morales sans être obligé de démontrer une faute caractérisée conduit souvent les Procureurs de la République à poursuivre l'entreprise aux lieu et place du dirigeant. Cette situation est peu dissuasive car les sanctions habituellement infligées aux personnes morales sont des amendes souvent dérisoires, notamment lorsqu'elles sont infligées à des entreprises importantes.

Si la mise en œuvre de la responsabilité pénale des personnes morales n'est pas en soit, dénuée d'intérêts (elle conduit à médiatiser le nom de l'entreprise... les procès ne sont pas bons pour les affaires...), le caractère dissuasif serait renforcé par l'augmentation substantielle des amendes ou par l'indexation de celles-ci sur le chiffre d'affaires.

Les effets des contextes nationaux sur les politiques de santé au travail : comparaison des conflits liés aux toxiques professionnels en France et aux États-Unis

Jean-Noël JOUZEL

Sociologue, chargé de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) au Centre de sociologie des organisations (CSO)

BIOGRAPHIE

Jean-Noël JOUEZEL, travaille sur *Les décisions et les conflits politiques liés aux risques sanitaires*. Il a consacré sa thèse, soutenue en 2006, à la compréhension des mécanismes qui ont permis à une famille de solvants industriels toxiques pour la reproduction humaine -les éthers de glycol- de devenir des problèmes publics en France et aux États-Unis. Il poursuit actuellement cette réflexion comparative sur le cas des nanoparticules manufacturées, en essayant de comprendre comment cette innovation technologique se transforme actuellement en problème de santé environnementale des deux côtés de l'Atlantique. Parallèlement, à travers ses recherches sur la régulation des substances toxiques, il a développé un intérêt particulier pour les questions liées à la santé au travail et à l'invisibilité sociale des risques professionnels.

RÉSUMÉ

Cette contribution se propose de mettre en évidence quelques éléments de comparaison entre les politiques de contrôle des toxiques professionnels en France et aux Etats-Unis. Les Etats-Unis présentent en effet l'intérêt d'avoir construit, au fil du 20e siècle, un mode original de régulation des substances toxiques employées sur le lieu de travail. Du point de vue de l'expertise, ce modèle se caractérise par un recours massif aux savoirs toxicologiques et à l'établissement de valeurs-limites d'exposition, tant de la part des industriels que des agences en charge de la santé au travail. Du point de vue des mobilisations liées à la reconnaissance des pathologies liées aux toxiques professionnels, ce modèle se caractérise par une forte judiciarisation des enjeux.

Les politiques de contrôle des toxiques professionnels qui ont vu le jour en France au siècle dernier ont longtemps été caractérisées, à l'inverse, par un recours relativement faible aux savoirs toxicologiques et par la marginalisation du tribunal comme lieu de règlement des conflits sur les maladies liées au travail. Les syndicats de travailleurs ont été de plus en plus étroitement associés aux choix relatifs à la prévention et à la réparation des risques induits par l'usage professionnel de substances toxiques, et ces choix ont été davantage tributaires des rapports de force entre employeurs et salariés que des connaissances sur la toxicité des matériaux ou des mobilisations de victimes.

Pourtant, depuis la crise de l'amiante survenue au milieu des années 1990, les politiques de contrôle des toxiques professionnels ont sensiblement évolué en France. Les conflits sur les maladies liées aux substances manipulées ou inhalées par les travailleurs sont de plus en plus judiciarisés. En outre, la santé au travail est entrée depuis 2005 dans le champ des politiques de sécurité sanitaire, et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail s'est depuis lancée dans un important travail de recours à l'expertise en vue de l'établissement de nombreuses valeurs-limites d'expositions réglementaires.

Pour comparer les évolutions récentes de ces deux modèles de contrôle des toxiques professionnels, nous nous intéresserons à plusieurs cas de substances ayant donné lieu à des controverses quant à leurs potentiels dangers pour les travailleurs : nanoparticules, éthers de glycol, pesticides. En étudiant ces dossiers et les formes de recours aux experts et de mobilisation auxquels ils donnent lieu, nous montrerons que les politiques de santé au travail restent contrastées de part et d'autre de l'Atlantique.

Protéger la santé tout au long de la vie professionnelle, et après : la contribution des services de santé au travail

Pr Jean-François CAILLARD

Professeur de médecine du travail et chef du service de médecine du travail et de pathologie professionnelle et environnementale au CHU de Rouen

BIOGRAPHIE

Jean-François CAILLARD est professeur de médecine du travail et chef du service de médecine du travail et de pathologie professionnelle et environnementale au Centre hospitalier universitaire de Rouen, service qu'il a créé en 1980.
Il a assuré la vice-présidence, puis la présidence de la Commission internationale de santé au travail entre 1990 et 2000. Plus récemment, il a co-dirigé la Commission d'orientation préalable à la rédaction du premier Plan national santé environnement français, puis la Commission d'évaluation à mi-parcours de ce plan et a contribué à la rédaction du second plan.
Il est actuellement membre titulaire du Conseil d'orientation des conditions de travail au ministère du travail et en charge de la Commission 5 (acteurs de la santé au travail).

RÉSUMÉ

La question de la santé au travail concerne l'ensemble des interrelations entre l'activité de travail et la santé humaine et intéresse la quasi-totalité de la population, depuis la période prénatale jusqu'à la dernière tranche de vie, communément après 60-65 ans. Son champ disciplinaire emprunte aux sciences médicales et biologiques, aux sciences humaines et sociales, morales politiques et dans une certaine mesure à l'ensemble des sciences et des techniques qui contribuent à façonner le monde.
Le dispositif institutionnel de prévention en milieu de travail, soutenu par une base législative et réglementaire dense, est, en France très spécifiquement centré sur les risques générés par l'exercice professionnel et s'applique, selon des modalités diverses, à l'ensemble des salariés, quelque soit leur secteur d'activité. Il mobilise un très grand nombre d'acteurs, publics et privés dont les services de santé au travail (et de médecine de prévention dans la fonction publique) constituent la principale ressource, maillant l'ensemble du territoire dans des structures adaptées à la taille des entreprises. Le ministère en charge du travail assure la tutelle de l'ensemble du dispositif ; il associe étroitement les partenaires sociaux à l'élaboration des lois et règlements, et au contrôle de leur application.
Pionnière pour avoir institué la médecine du travail accessible à tous les salariés au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France s'est trouvée mise en cause au milieu des années 1980, pour avoir développé un dispositif essentiellement axé sur la surveillance médicale des salariés, accordant aux médecins le pouvoir de déterminer l'aptitude médicale au travail selon une périodicité annuelle, et une fonction de conseiller sur l'identification et la gestion des risques professionnels. La nécessité première d'évaluation des risques professionnels, inscrite dans les textes internationaux dés 1985 (BIT) et dans la directive européenne de 1989 n'a trouvé sa traduction dans la réglementation française qu'en 2001. De même, la mise à disposition de professionnels de santé de compétences multiples, indispensable pour répondre à la complexité des questions posées, n'a trouvé son véritable démarrage qu'à partir de l'année 2003.

Ces évolutions récentes, ainsi que le considérable développement de l'ergonomie, de l'épidémiologie des risques professionnel, de la psycho dynamique du travail, la création des agences de sécurité sanitaire, stimulées, dans le domaine de la santé au travail, par la crise de l'amiante et le premier Plan santé environnement, le soutien – encore fragile – à la recherche, la logique de programmation et d'évaluation des activités de prévention, les efforts d'innovation technique et organisationnelle effectués par les services de santé au travail au cours des toutes dernières années sont des éléments susceptibles d'accroitre l'efficience d'un dispositif qui reste un modèle par la quasi exhaustivité de sa couverture populationnelle.

Dans un monde du travail qui a considérablement changé au cours des trente dernières années, des problématiques sanitaires fortes, en lien avec le travail, ont émergé : troubles de la reproduction, cancers, troubles musculo-squelettiques, atteintes à la santé mentale, maladies chroniques et vieillissement différentiel, prise de conscience d'inégalités persistantes entre les catégories socio-professionnelles en terme d'espérance de vie, tendance à l'exclusion des travailleurs de plus de cinquante ans. La capacité des services de santé au travail, en lien avec l'ensemble des partenaires publics et privés, à apporter des solutions tant à chaque personne, individuellement considérée, qu'aux entreprises qui les emploient est réelle. Parce qu'un grand nombre des pathologies qui conduisent à la perte du lien avec l'emploi sont multifactorielles, la prise en considération des co-déterminants de santé au travail, non spécifiquement liés au risque professionnel lui-même, devrait également faire partie de leur champ d'action préventive, contribuant au maintien d'un état de "bonne" santé tout au long de la vie.

La RSE outil de substitution ou de mise en œuvre de la norme publique : l'exemple de la santé au travail

François FATOUX
Délégué général de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)

BIOGRAPHIE

François FATOUX est juriste de formation et ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris. Délégué général de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) depuis juin 2000, il était précédemment chef du service de la protection sociale à la CFE-CGC (Confédération générale des cadres). Il dispense des cours sur le développement durable dans différentes grandes écoles et est membre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle.
De 2004 à 2006 il a été membre du « Stakeholder Council » du Global Reporting Initiative (GRI). Il est co-auteur de l'ouvrage *Patrons papas, paroles de 10 dirigeants sur l'équilibre entre travail et vie privée* paru en 2010 aux éditions Le Cherche-Midi.

RÉSUMÉ

Contexte
Sous la pression des marchés financiers, la mondialisation se traduit par le développement d'entreprise de taille internationale. Dans ce contexte mondialisé, les États rencontrent des obstacles pour faire respecter les réglementations sociales et internationales (les conventions de l'Organisation international du travail (OIT) notamment).

Présentation du concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE)
La RSE est un concept qui a pour objet de rééquilibrer les relations entre l'entreprise et l'ensemble des parties prenantes vis-à-vis des actionnaires.
Ce concept a été développé autour des grandes multinationales avec des outils permettant d'objectiver leurs engagements sociaux :
- la notation extra financière pour le compte des investisseurs ISR ;
- l'incitation ou l'obligation à rendre compte avec les rapports de développement durable (loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) en France, Global Reporting Initiative (GRI) pour l'international). Les indicateurs utilisés par le GRI pour la partie santé au travail sont : LA6, LA7, LA8, LA9
- les systèmes de management OHS 18001 et projet ISO26000.

L'ensemble de ces outils joue sur le risque de réputation et d'image des entreprises.

La RSE : un outil de substitution de la norme publique ?
La RSE repose sur une démarche volontaire avec un libre choix par l'entreprise de ses engagements. La tentation pour les Etats est de déléguer à des acteurs privés la mise en œuvre et le contrôle des engagements sociaux des entreprises.
La difficulté pour l'Etat français est de se positionner sur le registre de la mise en cause de la réputation des entreprises.
- Retour d'expérience du concept de « Name and Shame » de la liste rouge du Ministère du travail sur le stress ;
- difficulté à hiérarchiser les enjeux de santé publique dans la RSE (amiante, maladies professionnelles, bien-être).

La RSE : outil de mise en œuvre de la norme publique
Cet outil aide à la mise en œuvre :
- **d'une norme publique nationale** par le développement des démarches de labellisation (égalité, relations donneurs d'ordre, entreprise responsable) et d'une mission ORSE sur les pratiques d'excellence sociale des entreprises
- **d'une norme publique internationale** qui permet une prise en compte de la dimension internationale des entreprises
- **d'une stratégie pour repenser la gouvernance des entreprises** associant acteurs internes (IRP) et acteurs externes

L'impact du développement durable sur la santé au travail

Isabelle PERRU-POUPON
Déléguée générale du Groupement Île-de-France des entreprises du nettoyage (GIFEN)

BIOGRAPHIE

Depuis le 1er août 2009, Isabelle PERRU-POUPON est la nouvelle déléguée générale du GIFEN, chambre régionale d'Île-de-France des entreprises de propreté.
En poste depuis quatre ans à la Fédération des entreprises de propreté (FEP) en qualité de déléguée territoriale, Isabelle PERRU-POUPON a lancé un groupe de réflexion sur le développement durable, ce qui a permis l'élaboration d'un programme d'accompagnement spécifique aux entreprises de propreté ainsi que la mise en place d'un pôle de développement durable à la FEP dont elle continuer à assurer la pérennité avec la chargée de mission.
Titulaire d'une maîtrise de gestion et d'un DESS en affaires internationales de l'Université Paris Dauphine, Isabelle PERRU-POUPON a occupé successivement les postes de chef de produit puis directeur marketing dans des entreprises anglo-saxonnes pendant près de quinze ans. Puis, elle a passé dix ans dans une Chambre de commerce et d'industrie en région dans laquelle elle était Directeur général adjoint.

RÉSUMÉ

La FEP représente 15 000 entreprises et 400 000 salariés et développe depuis plusieurs années une stratégie ambitieuse en matière de développement durable. Quatre objectifs ont été fixés :
- la santé et la qualité de vie ;
- l'engagement social ;
- la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- la contribution à la pérennité économique de l'entreprise et aux enjeux des collectivités territoriales.

Ces objectifs sont déclinés en 51 actions associées à des indicateurs de performance. Afin d'aider les entreprises et notamment les PME à mettre en œuvre ce programme, la FEP propose un dispositif d'accompagnement en trois étapes.
La première étape a pour cible le chef d'entreprise qui prend la décision stratégique d'engager son entreprise et qui détermine son plan d'actions. La seconde étape vise les encadrants chargés de mettre en œuvre les actions et la troisième étape concernent les salariés « œuvrants ».
A ce jour, plus de 150 entreprises sur l'ensemble du territoire national se sont engagées et bénéficient ainsi de cet accompagnement.

À travers ce programme, nous avons pu mesurer combien la santé et la qualité de vie étaient une préoccupation forte des entreprises de propreté, nos métiers étant essentiellement manuels avec 50 % des effectifs ayant plus de 40 ans et les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentant 95 % des maladies professionnelles.
Fort de ce constat, actuellement, nous travaillons, par exemple, avec des parties prenantes telles que la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), les Caisses régionales d'assurance maladie (Cram), l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et la Direction générale du travail (DGT) sur la faisabilité d'un dispositif national spécifique à notre secteur sur la prévention des TMS avec l'ambition affichée de cibler plusieurs milliers de salariés.

L'Union européenne : frein ou accélérateur pour des stratégies de santé au travail ?

Laurent VOGEL
Directeur du département santé et sécurité de l'Institut syndical européen

BIOGRAPHIE

Laurent VOGEL est Directeur du département santé et sécurité de l'Institut syndical européen et enseigne le droit de la santé au travail à l'Université libre de Bruxelles.

RÉSUMÉ

À partir de la fin des années quatre-vingts, la politique de l'Union européenne pour la santé et la sécurité au travail a contribué globalement à une relance des débats nationaux, à des réformes d'une intensité variable suivant les pays et, en règle générale, à une amélioration des politiques nationales de santé au travail.

Cette contribution est devenue plus incertaine aujourd'hui. Une alliance entre les secteurs les plus proches du patronat au sein du patronat, l'écart des situations extrêmes entre les différents pays depuis que l'Union européenne est passée à 27 membres, la faiblesse des mobilisations sociales concernant la santé au travail sont autant de facteurs qui peuvent expliquer une inversion de tendances.

Depuis la première présidence de M. BARROSO, la Commission européenne semble remettre en cause la perspective d'une harmonisation dans le progrès. Elle a tenté de réduire les ambitions du règlement REACH et présente, aujourd'hui, la santé au travail comme une « charge administrative » pour les entreprises. Avec l'aide du patronat et de certains politiciens, elle pourrait remettre en cause l'obligation d'évaluer les risques.

Dans l'ensemble, les signaux négatifs ne manquent pas et permettent de poser la question : la politique communautaire pourrait-elle devenir un frein à l'élaboration de stratégies nationales de santé au travail ?

PRÉSENTATIONS DE LA CHAIRE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SCIENCES PO ET DE L'AFSSET

Les missions

La Chaire Développement durable de Sciences Po irrigue la formation offerte à Sciences Po du premier cycle au doctorat. Elle propose également des enseignements spécialisés en formation continue et a noué des liens avec les meilleurs partenaires académiques et institutionnels nationaux et internationaux.
Par ailleurs, elle a pour ambition de promouvoir la recherche sur les questions de développement durable. Elle participe aux débats publics via l'organisation de conférences, séminaires, colloques avec ses partenaires et des cycles de conférences qui permettent de réunir les différents acteurs concernés par les problématiques du développement durable, créant ainsi un espace de débat et de réflexion.

L'équipe

- Laurence Tubiana, Directrice
- Thomas Boulogne, Directeur délégué
- Claude Henry, Conseiller scientifique
- Sophie Eclappier, Assistante
- Julie Cohen, Assistante événements
- Elisa Vecchione, Assistante de recherche

Les événements en 2010

- Projection de deux courts-métrages du *Film 8 (8 objectifs du millénaire pour le développement)*
- Projection du documentaire *Copenhague : chronique d'un accord inachevé - Retour sur une année de tractations internationales*
- Conférence *Negotiating Climate Change: After Copenhagen?* avec Michael Zammit Cutajar
- Conférence *4e Universités Impact Santé 2010 – Les enjeux du développement durable et de la santé*
- Conférence Afsset *Revisiter la prévention des risques professionnels : un enjeu de développement durable*
- Conférence SNCF *Transport et fiscalité carbone : quels enjeux ? Quel rôle pour l'Europe ?*
- Cycle de conférences sur la Politique agricole commune (PAC) avec Prolea

Les partenaires

- Prolea
- SNCF
- Afsset
- EDF - Corporate University

Coordonnées

Tél : +33(0)1 45 49 76 56
http://www.developpement.durable.sciences-po.fr

Chiffres-clés 2009

30 avis, rapports et notes rendus suite à des saisines

50 avis rendus dans le cadre de la directive Biocides

500 scientifiques de haut niveau

150 collaborateurs dont **27** recrutés en 2009

22 unités scientifiques réparties dans quatre départements, une direction générale à laquelle sont directement rattachés le service qualité, la direction des achats et finances, la direction des ressources humaines ainsi que la direction des services d'information **7** comités d'experts spécialisés, mobilisant **291** experts nommés intuitu personae

30 établissements partenaires

afsset

253, avenue du général Leclerc - 94701 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : 01 56 29 19 30 - Fax : 01 43 96 37 67 - www.afsset.fr

afsset

SciencesPo.

Chaire
Développement durable

Colloque

Revisiter la prévention des risques professionnels : un enjeu de développement durable

VENDREDI 25 JUIN 2010

Amphi Chapsal, Sciences Po – 75007 PARIS

afsset

SciencesPo.

Chaire Développement durable

L'Union européenne : frein ou accélérateur pour des stratégies de santé au travail ?

Laurent Vogel

Institut Syndical Européen

Prémisse: « développement durable » et santé au travail

Tout discours sur le développement durable qui ne place pas la qualité du travail comme critère central joue un rôle purement apologétique en faveur des inégalités sociales et de la perpétuation des rapports sociaux existants

Le contexte général

Des inégalités sociales de santé croissantes dans les différents pays de l'Union Européenne

Quel est le rôle joué par les conditions de travail dans ces inégalités ?

La mortalité liée au travail

Estimations conservatrices de l'Agence Européenne de Santé et sécurité au travail

- Autour de 160.000 décès évitables liés aux conditions de travail
- Les accidents ne représentent que la pointe de l'iceberg (généralement moins de 5%)
- Mortalité principalement liée aux maladies à longue période de latence
- Rôle essentiel des expositions aux substances chimiques

Mortalité: la charge des cancers liés au travail

- Plus de 2 M de nouveaux cas par an dans l'UE
- Plus d'un M de décès
- Estimation basse: 8% de « fraction attribuable » aux conditions de travail
- GISCOP 93: 80% des patients interrogés ont été exposés au moins à une substance cancérogène pendant leur vie professionnelle
- Inégalité sociale flagrante dans les expositions et les conditions de prévention (cf. SUMER)

La « double peine des ouvrières » (FR 1999-2003)

	Esp. vie à 35 ans avec incapacité	Esp vie à 35 ans sans incapacité	Esp vie totale à 35 ans
Cadres supérieurs	15.5 ans	35.4 ans	50.9 ans
Ouvrières	21.8 ans	26.8 ans	48.6 ans
Total population	20.0 ans	28.8 ans	48.8 ans

La « double peine des ouvriers » (H) FR 1999-2003

	Esp. vie à 35 ans avec incapacité	Esp vie à 35 ans sans incapacité	Esp vie totale à 35 ans
Cadres supérieurs	12.6 ans	34.0 ans	46.6 ans
Ouvriers	16.5 ans	24.4 ans	40.9 ans
Total population	15.1 ans	27.7 ans	42.8 ans

La stratégie 2007-2012 de l'Union Européenne

- Objectif quantitatif: 25% réduction des accidents
- Aucune définition claire des priorités
- Faible engagement de la Commission
- Pas de véritable lien avec le développement le plus important qui est REACH
- Comment développer les éléments structurels décisifs de la prévention: représentation des travailleurs; inspection du travail; services de prévention ?

Enjeu central: harmonisation des conditions de travail dans l'Union à 27

- Amplification des écarts entre les situations extrêmes: pays, branches, statuts
- Rôle de la législation
- Lacunes principales:
  - Révision de la directive cancérogènes: inclusion des reprotoxiques et élaboration de valeurs limites obligatoires
  - Troubles musculosquelettiques: le blocage patronal sir l'organisation du travail

En 2010…

- Toujours aucune proposition officielle sur la révision de la directive cancérogènes
- Exclusion du formaldehyde de la 3e liste des valeurs limites indicatives (il a suffi que l'industrie hausse la voix et prédise les habituels désastres économiques)
- Toujours aucune proposition officielle sur la directive TMS
- La Commission annonce qu'elle va de nouveau tenter de réduire les niveaux de prévention concernant le temps de travail

Better regulation: une menace majeure pour la SST

- La gestion SST est un élément clé. Elle repose sur la collecte, la circulation et le traitement de l'information
- Le slogan des adeptes de Better Regulation: on peut réduire les obligations d'information tout en maintenant les mêmes niveaux de protection

L'entrée en scène des consultants du groupe Deloitte

La méthode des coûts standard

Son application

- Moins de 20 interviews dans six pays
- Plus de 95% d'extrapolation
- La charge administrative est définie par les seuls employeurs comme le coût de qu'ils auraient évité en l'absence d'obligation légale

Qualité des données utilisées par la Commission européenne

- Déclarer un AT: 0 seconde dans les entreprises de moins de 50 travailleurs à Malte, 5 minutes en Suède quelle que soit la dimension de l'entreprise, 1400 minutes en Roumanie
- 100 % des employeurs allemands éviteraient toute forme d'évaluation des risques en dehors de la contrainte réglementaire
- 98,6% des charges administratives dans l'UE proviendraient de l'OIT (à peine un Etat sur deux a ratifié les conventions considérées)
- Seule donnée certaine: la Commission a payé 17 M € au consortium dirigé par Deloitte

Le rôle du groupe Stoiber

- Avaliser les données présentées par Deloitte
- Promouvoir une campagne dérégulationniste
- Inflation des promesses d'économie: d'un à deux milliards de réduction seulement pour l'exemption des petites entreprises de l'évaluation des risques (c'est plus que la dépense estimée !)
- Novembre 2009: Stoiber devient président du conseil d'avis du groupe Deloitte ! … et reste président du groupe Stoiber avec un nouveau mandat de Barroso

La Communication de la Commission du 22/10/2009

- Message central: la SST constitue un coût excessif à réduire
- Réduire les visites de l'inspection du travail dans les entreprises
- Exempter les très petites entreprises de l'obligation de documenter leur évaluation des risques si elles sont à faible risque
- Exiger des Etats membres qu'ils renoncent au « goldplating » alors que les directives en SST définissent des règles minimales

La politique communautaire a été un catalyseur pour les débats et les réformes

Qu’en sera-t-il dans les prochaines années?

Plus d'information: http://hesa.etui.org/

http://hesa.etui-rehs.org/uk/default.asp

HESA - Home page

research
education
health & safety

european trade union institute
etui.

contacts | links | print FR | EN search go

- home page
- about us
- main topics
- publications
- HesaMag
- news
- events

'Better regulation': construction trade unions voice occupational safety: concerns

The European Federation of Building and Woodworkers (EFBWW) rejected, on 18 January, the European Commission's deregulation proposals in the field of health and safety at work.

[Read more]

HESAmail
Subscribe to our electronic newsletter

Networking
Login

The ETUI is financially supported by the European Community

The ETUI stimulates cooperation among standardization experts in Spain

How could standardisation improve health and safety conditions for workers working with machines or employed in sectors such as services and nanotechnologies ? This was the question debated by experts from the Spanish trade union movement and the Spanish National Standards Organization on December 11-12, 2009 in Madrid. This ETUI project aims at promoting future collaboration between these two major actors in the field of standardisation.

[Read more]

Chemical risks: ETUI cooperates with Japan's National Institute of Occupational Safety and Health

On the invitation of Japan's National Institute of Occupational Safety and Health (JNIOSH), Tony Musu, a researcher at the European Trade Union Institute's (ETUI) health and safety department, was in Japan from 11 to 15 January to participate in seminars on chemical risks. The aim was to disseminate information on REACH, the new European legislation on chemical substances, and to discuss the expected benefits of the new law on the health of workers exposed to hazardous substances.

[Read more]

Latest news

- Nano-materials in construction still limited, unlike expectations and uncertainties (report)
- Scientists from 28 countries condemn Quebec's asbestos expert
- New data confirms link between bisphenol A and heart disease
- Firms challenge acrylamide inclusion in the EU's list candidate list for authorisation
- UK inquiry calls for public register of nano in foods
- Bangladesh: pesticides pushers kill thousands
- USA: black workers